

Formation



Lutte anti-blanchiment : maîtrise des risques et conformité

Cette formation fait partie d'un certificat Dalloz
Cette formation est également disponible en intra
Cette formation est incluse dans le Pass Avocat

La 3ème directive anti-blanchiment accentue l'obligation de vigilance des établissements bancaires et financiers, avec un élargissement significatif des déclarations de soupçon, tandis que la 4ème directive et le GAFI renforcent le dispositif LAB, notamment contre les fraudes fiscales. Les établissements soumis aux obligations LAB doivent se doter de procédures de contrôle efficaces pour garantir la conformité de leurs pratiques.

2021

 Tarif	1,090.00€ HT
 Réf.	KBBQ4001
 Durée	1 jour
 Ville(s)	À DISTANCE, PARIS

 Prochaines sessions :

17 au 17 mar. 2021
08 au 08 déc. 2021

Objectifs

- Cerner les obligations et responsabilités en matière de LAB
- Mettre en place des dispositifs préventifs efficaces
- Mettre en œuvre la procédure de déclaration de soupçon et ses conséquences

Programme

Les mécanismes du blanchiment

- Les circuits de l'argent sale
- Les différentes techniques de blanchiment

Exemples de montages suspects

Le cadre juridique du blanchiment

- Directives européennes et transposition en droit français
- Recommandations et bonnes pratiques

Focus : les recommandations de l'AMF et du GAFI

Focus : intégrer la « soft law » dans sa politique de gestion des risques

- Les différents niveaux de vigilance

Le rôle des différents acteurs

- L'ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
- Le GAFI : Groupe d'action financière
- TRACFIN : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins
- L'AMF : Autorité des marchés financiers
- Le juge d'instruction

Focus : les différentes techniques de blanchiment

Les obligations des banques en matière de LAB

- La déclaration de soupçon systématique, basée sur des éléments objectifs
- La déclaration de soupçon au cas par cas

Les modalités de la déclaration

La conservation des pièces

- Les obligations de vigilance

Identification du client (KYC) et du bénéficiaire effectif de la relation d'affaires

Focus : la 4ème directive et l'accès aux registres nationaux d'informations sur les bénéficiaires réels des sociétés écrans

Focus : le décret du 18/04/2018 sur les obligations relatives aux bénéficiaires effectifs

Surveillance des activités, opérations atypiques

Contrôle des personnes morales suspectes

Communication avec TRACFIN

Du contrôle à l'ingérence

- Responsabilités et sanctions en cas de manquement

Mettre en place des dispositifs de compliance

- Mise en place d'une politique et de procédures de suivi et d'analyse de la relation d'affaires

Focus : l'instruction de l'ACPR du 15/06/2018 relative aux informations sur le dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et de financement des activités terroristes

- Les systèmes de détection automatisés
- Les enjeux de la formation des personnels concernés
- Les dispositifs de contrôle interne, indicateurs d'alerte, suivi et investigations

Exemples de procédures internes efficaces et d'un programme de conformité

Public

Responsables et collaborateurs des services juridiques, financiers, contrôleurs internes, compliance officers et collaborateurs du secteur bancaire, assurantiel ou financier, risk managers, avocats, consultants

Prérequis

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Lieu et accès



Dalloz formation
45, rue Liancourt - 75014 Paris
01 40 64 13 00

En bus (28, 38, 58, 68, 88, 91)

En métro (Denfert Rochereau : lignes 4 et 6,
Gaîté : ligne 13)

En RER (Denfert Rochereau : ligne B) et à pied
depuis la gare Montparnasse

Formations dans le même domaine

Absentéisme des agents
publics et politique
locale de maintien dans
l'emploi

Abus de position
dominante : maîtriser les
risques

Accidents du travail et
maladies
professionnelles

Par courrier :
Dalloz Formation 45, rue Liancourt
75014 PARIS

Par email :
inscription@dalloz.fr

Par fax :
01 40 64 54 69

Formation : Lutte anti-blanchiment : maîtrise des risques et conformité

Je m'inscris à la session :

17/03/2021 - 17/03/2021 - À DISTANCE

08/12/2021 - 08/12/2021 - PARIS

SOCIÉTÉ	PARTICIPANT	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
Raison sociale _____	Mme M.	Mme M.
Adresse _____	Nom _____	Nom _____
Code postal _____	Prénom _____	Prénom _____
Ville _____	Fonction _____	Fonction _____
Fax _____	Tél _____	Tél _____
SIRET _____	Fax _____	Fax _____
Code NAF _____	E-mail _____	E-mail _____
ADRESSE DE FACTURATION (si différente de votre société)		
Contact _____	Raison sociale _____	Tél _____
Adresse _____	Code postal _____	Fax _____
Code NAF _____	Ville _____	SIRET _____

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Total prix € HT : 1,090.00

Total prix € TTC (TVA en vigueur 20%) : 1,308.00

J'effectue mon règlement par virement bancaire Compte BNP Paribas 30004 01328 00013193945 04

J'effectue mon règlement par chèque à l'ordre de DALLOZ FORMATION à réception de la facture

Inscription dans le cadre de mon Pass Avocat sans droit d'inscription supplémentaire

N° du Pass _____

Je note que les informations recueillies par Dalloz Formation, membre du groupe Lefebvre Sarrut à partir de ce formulaire sont nécessaires au traitement de ma demande. En soumettant ce formulaire, j'accepte que le groupe Lefebvre Sarrut collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, dans le but de gérer mes demandes, commandes et abonnements et de constituer un fichier client.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des prospections commerciales en lien avec mes centres d'intérêts, et j'ai connaissance que mes données pourront être diffusées aux sous-traitants (prestataires et partenaires) et personnes ayant en charge l'exécution de ces opérations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante privacyformation@lefebvre-sarrut.eu, Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité.

Consultez nos mentions légales sur www.dalloz-formation.fr

À
Le

J'ai lu, compris et accepté les conditions générales consultable sur www.dalloz-formation.fr
Signature et cachet de l'entreprise

Dalloz Formation - SAS au capital de 1.000 € - 822 133 518 R.C.S. PARIS - NAF 8559B - SIRET 822 133 518 00016 - TVA 93 822133518
Déclaration d'activité formation n°11 75 33961 75

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.
Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche.

Conditions générales de vente consultables en intégralité sur : www.dalloz-formation.fr **Rappel des conditions d'annulation.** En cas d'annulation de sa participation par le client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Dalloz formation facturera 50% du prix non remis de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de formation, Dalloz lui facturera 100% du prix non remis.